



**ADJUDICATION AU RABAIS**

DES

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

D'UN

**GROUPE SCOLAIRE**

**RUE D'ALSACE**

Le **MERCREDI 24 JANVIER 1900**, à trois heures de l'après-midi, en l'Hôtel de Ville de Nancy, salle des adjudications, il sera procédé à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, en neuf lots, des travaux à exécuter au compte de ladite Ville, pour la construction d'un **GROUPE SCOLAIRE**, rue d'Alsace, conformément aux plans, devis et cahier des charges dressés par M. Jasson, architecte de la Ville, le 23 Juin 1899, approuvés par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 27 décembre suivant.

Cautionnements à fournir.

1 <sup>er</sup> LOT. — Terrassements et Maçonnerie	106,943	18	4,500	»
2 <sup>e</sup> — Charpente	29,240	23	1,300	»
3 <sup>e</sup> — Menuiserie	21,707	48	1,000	»
4 <sup>e</sup> — Couverture	7,193	50	400	»
5 <sup>e</sup> — Zinguerie et Plomberie	6,967	95	400	»
6 <sup>e</sup> — Serrurerie	12,334	16	600	»
7 <sup>e</sup> — Plâtrerie	8,832	80	400	»
8 <sup>e</sup> — Peinture	6,203	44	300	»
9 <sup>e</sup> — Vitrierie	2,284	20	150	»
<b>TOTAL.</b>	<b>201,706</b>	<b>94</b>		
<b>TRAVAUX RÉSERVÉS</b>	<b>14,387</b>	<b>20</b>		
<b>MONTANT TOTAL DES DEVIS</b>	<b>216,094</b>	<b>14</b>		

**NOTA.** — Les travaux de marbrerie, de fumisterie, de dallage en bitume ou en mosaïque, la fourniture et la pose du papier de tenture, ne font pas partie de l'adjudication, bien que portés aux devis (article 3 du cahier des charges).

**ANALYSE DES CONDITIONS**

Il ne sera admis à soumissionner que des entrepreneurs patentés.  
L'adjudication se fera au rabais sur soumissions cachetées. Les soumissions ne seront valables et conséquemment admises, qu'autant qu'elles seront écrites sur papier timbré de 60 centimes, rédigées suivant le modèle donné ci-dessous (1) et signées de leurs auteurs.  
Une soumission devra être établie spécialement pour chaque lot.  
Les rabais seront stipulés à tant de francs et de centimes par cent francs sur le montant de l'adjudication.  
Chaque soumissionnaire devra produire : 1° sa patente ; 2° une pièce justifiant de sa nationalité ; 3° le récépissé de cautionnement délivré par M. le Trésorier payeur général et 4° un certificat délivré par deux architectes, constatant qu'il est apte à bien exécuter les travaux par lui soumissionnés ; ce certificat devra être conforme au modèle ci-dessous (2).  
En conséquence, sera refusée et rendue au déposant sans avoir été ouverte, toute soumission qui serait accompagnée du certificat de capacité rédigé dans d'autres termes que ceux du modèle, ou dont les signataires ne seraient pas parfaitement connus des membres de la commission d'adjudication.  
La patente, la pièce justifiant de la nationalité, le certificat de capacité et le récépissé de cautionnement seront joints, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée, mais à la cire.

Les deux enveloppes indiqueront : 1° l'objet de l'adjudication ; 2° les nom et adresse des soumissionnaires ; 3° le numéro du lot.  
Les concurrents devront faire parvenir leurs soumissions avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre chargée, au Maire, au plus tard le samedi 20 janvier, c'est-à-dire quatre jours avant l'adjudication.  
Un minimum de rabais sera fixé à l'avance pour chaque lot et tenu secret. Celles des soumissions qui porteraient un rabais inférieur à ce minimum seront considérées comme nulles.  
Les adjudicataires paieront comptant les frais résultant de l'adjudication.  
Les plans, devis estimatifs et cahier des charges sont déposés au bureau de comptabilité de la Mairie (n° 8), où l'on peut en prendre connaissance.

Nancy, le 3 janvier 1900.

Pour le Maire :  
L'Adjoint délégué,  
**LANIQUE.**

**(1) MODÈLE DE LA SOUMISSION**

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à..... rue..... n°..... où je fais élection de domicile, déclare me soumettre et m'engager envers la ville de Nancy, à exécuter les travaux de (indiquer leur nature), faisant l'objet de l'adjudication relative à la construction d'un groupe scolaire rue d'Alsace, conformément aux plans, devis estimatifs et cahier des charges, dressés par M. JASSON, architecte de la Ville, le 23 juin 1899, desquels documents je déclare avoir pris une parfaite connaissance, moyennant un rabais de (en toutes lettres)..... francs et..... centimes par cent francs sur le prix d'estimation.

Nancy, le ..... janvier 1900.

**(2) MODÈLE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ**

Les architectes soussignés certifient que le sieur (nom, prénoms et profession), demeurant à..... a exécuté sous leur direction des travaux de (indiquer leur nature) dont ils ont été très satisfaits, et qu'ils ont reconnu en lui la capacité, l'activité et la probité nécessaires pour entreprendre et exécuter avec succès et à la satisfaction de l'Administration municipale de la Ville de Nancy, les travaux relatifs à la construction d'un groupe scolaire rue d'Alsace.  
En foi de quoi il lui a été délivré le présent certificat.

Nancy, le ..... janvier 1900.